

Edito du Maire



Ce premier trimestre a été l'occasion de nombreux échanges avec les Braxéens qui nous ont fait le plaisir de répondre à nos invitations.

Le 5 février a eu lieu la 1^{ère} réunion consacrée aux actions de développement durable de la commune. Le groupe a notamment choisi la date du dimanche 26 mai pour la prochaine Journée des Jardins.

Le 7 février était consacré au recueil des doléances dans le cadre du Grand Débat national. J'ai animé cette soirée tout en adoptant une position de neutralité. Les citoyens présents ont choisi en toute indépendance leurs thèmes qui ont été développés au sein de 4 ateliers. Les échanges furent riches avec une forte appétence pour les sujets concernant la transition écologique et la fiscalité.

Ce travail a été finalisé le 27 février avec les porte-paroles des groupes afin de rédiger la restitution écrite qui a été communiquée à la préfecture. Ce document est disponible depuis le site de la mairie.

A la demande des Braxéens présents lors de cette soirée et lors de la restitution, le prochain rendez-vous est pris le jeudi 16 mai pour poursuivre ces échanges et organiser d'autres actions. Le thème sera « Après le grand débat à Brax, on fait quoi ? » sachant qu'au moment où j'écris ces lignes, le président de la République prépare sa réponse politique à ce Grand Débat.

Le 19 mars, le Conseil Municipal présentait son bilan des 5 années de mandat, les projets en cours mais aussi les perspectives de fin de mandat. Outre les sujets communaux, les questions Métropolitaines ont également fait l'objet d'un débat avec les participants. Le rappel des engagements de campagne de 2014 a servi d'introduction afin de présenter les réalisations sans occulter les difficultés. Ainsi la baisse de dotations de l'état, qui a été notifiée fin avril 2014, a eu un impact majeur puisqu'il a fallu reconsidérer le projet de rénovation du Prieuré.

L'enjeu du début de mandat a été de maîtriser les charges de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 0,86% entre 2014 et 2018.

En 2019 le taux d'endettement sera similaire à celui de 2014 tout en intégrant l'emprunt de 500 000€ pour financer les travaux de l'école.

Parmi les sujets, la maîtrise du développement de l'urbanisme de Brax pour les 20 ans à venir dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Toulouse Métropole et l'élaboration d'un plan de circulation intégrant l'aménagement de la place du village ont été mentionnées, tout comme la rénovation de l'éclairage urbain permettant un gain substantiel des consommations énergétiques.

La citoyenneté a été à l'honneur également à travers le partenariat avec l'école élémentaire pour les commémorations du 11 novembre ou la politique de développement durable. De même, une votation a été organisée pour le choix du mode de gestion des services de l'eau et de l'assainissement. Enfin le débat citoyen a été organisé dans le cadre de la contribution nationale.

Les associations disposent d'un nouveau terrain de tennis, d'un mur d'escalade et d'une future piste d'aéromodélisme alors que la rénovation du terrain de foot est en cours d'étude ainsi que son éclairage. Sur le plan économique, au nom du Conseil Municipal, la commune a procédé à l'achat du local commercial pour y pérenniser l'épicerie du village qui va ouvrir très prochainement. Sur le plan culturel de nombreuses animations ont été organisées en partenariat avec Toulouse Métropole ou à l'initiative des élus comme des soirées ciné-débats. Les élus du Conseil Municipal maintiennent leurs efforts afin de clore cette dernière année de mandat avec votre soutien.

François Legimeux

Maire de Brax
Vice-Président Commission Environnement
et développement durable Toulouse



Accueil du public

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00 (**Rappel : la mairie fermera à 16h le 7 juin**)

Ouvert le 1^{er} samedi de chaque mois : 9h00 à 12h00

Fermé tous les samedis pendant les vacances scolaires

Tel : 05 62 13 06 70 - Fax : 05 62 13 06 71 - Mail : contact@mairie-brax.fr - Site : www.mairiebrax31.fr

Un élu tient une permanence à la mairie, tous les samedis de 10h00 à 12h00

Si vous souhaitez le rencontrer, prenez rendez-vous.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le vote du compte administratif 2018 s'est tenu en séance du conseil municipal du 25 mars 2019 avec la volonté de :



Poursuivre la maîtrise des dépenses à caractère général



Réaliser les investissements nécessaires à l'accueil de la population

Section de fonctionnement 2018

»» Dépenses de fonctionnement 2018

1 659 632€

55%

Charges de personnel
(25 agents du service public)

31%

Charges de caractère général

12%

Charges de gestion courante
(subventions aux associations, indemnité des élus, participation aux syndicats de regroupement, CCAS...)

2%

Charges financières
(intérêt d'emprunt)

»» Recettes de fonctionnement 2018

1 960 211€

40%

Impôts locaux

28%

Dotations Toulouse Métropole

22%

Dotations de l'État et de la CAF
(subventions aux associations, indemnité des élus, participation aux syndicats de regroupement,...)

6%

Produits des services
(cantine, location de salles, espaces publics...)

4%

Autres produits
(Atténuation de charges et produits exceptionnels)



La seule fiscalité locale (40% des recettes) ne suffit pas à financer l'ensemble des coûts engendrés par les services et les investissements à réaliser sur notre commune.
La hausse de 2,5% des taux communaux rapportera environ 19 800 euros

La bonne gestion du budget de fonctionnement 2018 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 300 578€, montant qui sera réinjecté pour les investissements de la commune

STABILITÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET BAISSÉ DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Le maintien de la bonne gestion de notre commune est une préoccupation majeure de la municipalité.



Les dépenses générales de fonctionnement sont stabilisées depuis 2014 avec une évolution de +0.86% représentant 14 078€ depuis 5 ans.



Les charges à caractère général subissent pour la même période une baisse de 10.11% représentant 56 452€.

En 2019 nous continuerons ces efforts afin de consolider ces économies.

Quelques chiffres clés

- Économie d'énergie: baisse de la consommation électrique de 12 682€ soit 15.12% depuis 2015
- Moins 56 452€ sur les charges à caractère général
- Des frais de personnel maîtrisés

LE BUDGET 2019

Le budget communal a été voté à l'unanimité en conseil municipal du 15 avril 2019.

Le budget retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront réalisées au cours de l'année pour conduire les projets de la municipalité.

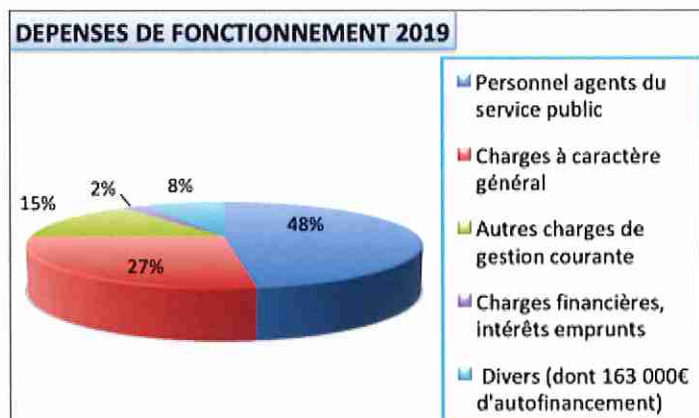
Le budget s'emploie à résoudre la délicate équation entre baisse des dotations, faible hausse des impôts communaux et maintien de la qualité des services publics tout en poursuivant les investissements pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Les principaux objectifs financiers du budget s'inscrivent dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le travail de recherches d'économie se poursuit pour permettre le financement de nouveaux projets.

En 2019, le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 300 000 euros.

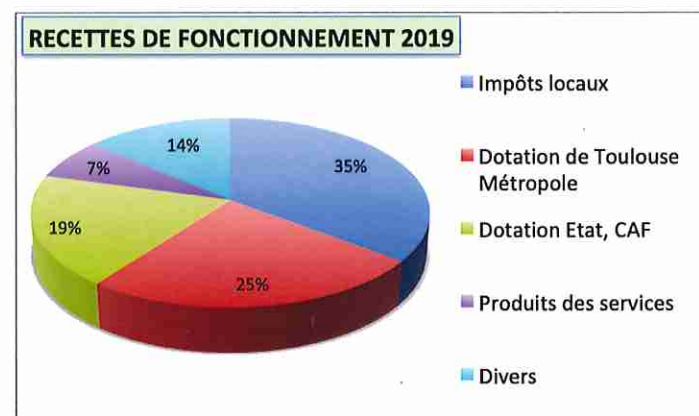
Dépenses de fonctionnement 2019 = 2 300 000 €



Les dépenses de fonctionnement de la commune en 2018 ont été budgétisées à 2 300 000 euros.

- Personnel agents service public : 1 100 000 €
- Charges à caractère général : 628 000 €
- Autres charges de gestion courante : 335 000 €
- Charges financières, intérêts emprunts : 50 000 €
- Divers : 187 000 € dont 163 300 € de versement à la section d'investissement

Recettes de fonctionnement 2019 = 2 300 000 €



Les recettes de la commune ont été budgétisées en 2018 à 2 300 000 euros.

Les recettes proviennent de :

- Impôts locaux pour 815 000 €
- Dotation de Toulouse Métropole pour 570 000 €
- Dotation Etat, CAF pour 439 000 €
- Produits des services pour 163 000 €
- Divers 313 000 € dont 200 000 € d'excédent reporté

Taux d'imposition communaux 2019

Impôts locaux : une hausse modérée	2018	2019
Taxe d'habitation	10.08%	10.33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.06%	13.79%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	93.28%	95.61%

Des taux d'imposition situés dans la moyenne basse de l'agglomération.

La commune de Brax possède un potentiel fiscal plus important que la moyenne nationale. Malgré la hausse des taux de 2,5% par an depuis 2015 et du fait que nous restons dans la moyenne basse de l'agglomération, la Dotation Nationale de Péréquation n'a pas été versée à la commune soit une perte de 16 000 euros.

CITOYENNETÉ



Bureaux de vote à Brax

**Dimanche 26 mai
de 8h à 18h**

**Bureau de vote n°1
Salle communale
à la mairie**

**Bureau de vote n°2
Hall école élémentaire
Rue François Verdier**

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres .
Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France comptera 79 représentants français au parlement européen.
En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats.

À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité.

Ils agissent alors dans des domaines tels que ...

- L'EMPLOI / LES DROITS SOCIAUX
- LE CLIMAT / L'ENVIRONNEMENT
- LA SANTÉ / L'ALIMENTATION
- LA GESTION DES FRONTIÈRES
- LA SÉCURITÉ

Rappel : pour faire une procuration, présentez-vous en personne à un commissariat de police ou une gendarmerie (où qu'il soit), ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail avec votre pièce d'identité et les informations sur la personne à qui vous souhaitez donner la procuration.

Plus d'infos sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

COMMERCES



UNE NOUVELLE ÉPICERIE «Vival» POUR LA COMMUNE

La commune de Brax, afin de s'assurer de l'avenir de l'épicerie située en face de la mairie, a acquis le local commercial le 27 mars 2019.

Cet achat s'est effectué dans le but de maintenir une activité économique, une offre «épicerie» de service de proximité essentielle au dynamisme de notre commune.

Après différents entretiens de candidats éventuels, le choix s'est porté sur M et Mme Depriester et l'enseigne Vival.

Fort de leur expérience de 38 ans dans le commerce alimentaire dont 30 ans en tant que gérant en couple (Casino /huit à huit), M Depriester et son épouse ouvriront très prochainement l'épicerie après une rénovation du local.

Le magasin proposera des fruits et légumes, des produits régionaux, des produits bio, du pain cuit sur place, un rayon poisson en fin de semaine, du fromage à la coupe, une cave réfrigérée, etc. mais aussi la livraison à domicile et la commande par internet drive. Ils vous accueilleront du lundi au samedi de 7h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h30/20h00.

Le dimanche de 8h à 13h. *Horaires évolutifs selon les besoins.*

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village et une belle réussite !



CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE POUR LA PIZZERIA «La CANTINA»

Reprise de la Pizzeria «La Cantina» par Yoann Lagarrigue, maître d'hôtel.

Yoann Lagarrigue continuera à proposer des pizzas sur place et à emporter préparées par Christophe le pizzaïolo.

Il proposera également des plats faits maison et exclusivement à base de produits frais.

«La qualité sera une priorité de mon établissement avec l'accompagnement d'un chef d'expérience qui a travaillé avec un étoilé Toulousain» affirme t-il.

La Cantina fera peau neuve au mois de mai pour offrir un cadre chaleureux et convivial.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village et une belle réussite !

JURÉS D'ASSISES : Tirage au sort

Le 25 mars 2019, lors de la séance du conseil municipal, un tirage au sort a été effectué sur la liste électorale générale et 6 électeurs de la commune ont été appelés à figurer sur la liste préparatoire des Jurés d'assises du département de la Haute Garonne pour l'année 2020. Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>



GRAND DÉBAT NATIONAL : Recueil des doléances

Le 7 février, les Braxéens se sont réunis pour participer au Grand Débat national en toute neutralité et indépendance.

Les thèmes étaient imposés par le Gouvernement mais les participants ne se sont pas contentés de cliquer sur les réponses préformatées. Leurs réflexions sont allées bien au-delà avec une forte appétence pour les sujets concernant la transition écologique et la fiscalité.



Réunion «débat national»

Plus de transports sur la métropole

Sur le plan local, les Braxéens réclament des transports en commun plus fréquents, une connexion accrue du périurbain vers la Métropole, une lutte effective contre le gaspillage et les déchets, une revalorisation du commerce de proximité, davantage de bio dans les cantines, et une meilleure répartition des services publics sur le territoire.

Sur le plan national, les débatteurs réclament une meilleure répartition des richesses, un contrôle accru de l'évasion fiscale, une véritable école de la citoyenneté, publique et laïque, une politique d'urgence pour faire face au défi climatique et une volonté gouvernementale plus soucieuse de la planète et de ses biens communs que des intérêts des lobbyistes.

Les Braxéens ont exprimé la mise en œuvre d'une justice sociale et fiscale, et d'une répartition des biens plus équitable. Si certains restent sceptiques quant au traitement de leurs doléances, d'autres espèrent encore qu'elles éclaireront la navigation de cette seconde moitié de quinquennat.

RÉUNION PUBLIQUE : Bilan des 5 ans de mandat

Le 19 mars, le maire et les élus ont présenté les réalisations, les projets en cours mais aussi les perspectives de fin de mandat.

Le rappel des engagements de campagne de 2014 a servi d'introduction afin de présenter les réalisations sans occulter les difficultés. Ainsi la baisse de dotations de l'État, notifiée fin avril 2014, a eu un impact majeur obligeant à reconsidérer la rénovation du Prieuré.

L'enjeu de début de mandat a été de maîtriser les charges de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 0,86% entre 2014 et 2018. En 2019 le taux d'endettement sera similaire à celui de 2014 tout en intégrant l'emprunt de 500 000€ pour financer les travaux de l'école.



Parmi les sujets, la maîtrise du développement de l'urbanisme de Brax pour les 20 ans à venir dans le cadre du PLUiH *Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Toulouse Métropole*, l'élaboration d'un plan de circulation ont été mentionnées, tout comme la rénovation de l'éclairage urbain pour un gain des consommations énergétiques.

La citoyenneté a été à l'honneur à travers le partenariat avec l'école élémentaire pour les commémorations du 11 novembre ou la politique de développement durable.

De même, une votation a été organisée pour le choix du mode de gestion des services de l'eau et de l'assainissement. Enfin un débat citoyen a eu lieu en février dans le cadre de la contribution nationale.

La mairie a procédé à l'achat du local commercial pour y pérenniser l'épicerie.

Sur le plan culturel de nombreuses animations ont été organisées en partenariat avec Toulouse Métropole ou à l'initiative des élus comme des soirées ciné-débats.

Enfin les associations disposent d'un terrain de tennis rénové, de l'agrandissement du mur d'escalade et d'une future piste d'aéromodélisme, alors que la rénovation du terrain de foot est en cours d'étude ainsi que son éclairage.

JEUNESSE

Le RAM : Relais d'Assistants Maternelles

Les bambins de BRAX et leurs nounous ont fait leur défilé carnavalesque !

Déguisements, confettis, musique et ambiance festive étaient au programme !

Les lundi et mercredi matin, les assistantes maternelles de BRAX se retrouvent dans le cadre des activités d'éveil organisées par le RAM.

Le RAM est un lieu d'accueil pour les parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants. C'est un service public gratuit, géré par la mairie.

Parents ou futurs parents de Brax, le RAM vous accueille ! Que ce soit par mail, par téléphone, ou pour un rdv physique.

Le relais peut vous renseigner sur les modes de gardes disponibles sur votre commune, vos droits et vos devoirs en tant qu'employeur d'une assistante maternelle, ou sur tout autre sujet autour de la garde de votre enfant. C'est aussi là que vous trouverez des informations sur la profession d'assistante maternelle si vous envisagez d'exercer ce métier.



▶ Contact : Natacha VONGPHRACHANH, infirmière puéricultrice - Tel : 05.61.86.81.25 . - Mail : ram@mairie-pibrac.fr
Permanences : les mardis et jeudis après-midi sur rendez-vous au 10 avenue du bois de labarthe à Pibrac

L'ÉCOLE MATERNELLE EN FÊTE : La fête des 100 jours

La fête des 100 jours d'école a été l'occasion de réunir les enfants et les parents.

Depuis le début de l'année, les élèves de Grande Section comptaient jour après jour l'arrivée de ce 100ème jours d'école.

L'école a pleinement réalisé les défis des **100 jours sur le thème de l'oiseau de feu** : 100 pliages, 100 peintures, 100 plumes à notre oiseau et un «number » cake 100.

Autour de 100 gâteaux, les parents dotés de lunettes des 100 jours ont participé avec plaisir à ce moment convivial.



CARNAVAL DE L'ÉCOLE

Vendredi 29 mars, l'école a fêté son carnaval sur le thème de la mer.

Les enfants ont défilé de l'école jusqu'au stade, très enthousiastes et revêtus de leurs déguisements. Les rues de Brax étaient bondées, colorées et festives;

Le Requin Carnaval a brûlé au stade sous les applaudissements des enfants.

S'en est suivi le repas partagé à la salle des fêtes, animé par les jeunes du Paj et de l'ALAE et organisé par l'APEB. BRAVO, ce fut encore une fois un carnaval réussi !



VIE LOCALE : A NOTER DANS VOS AGENDAS !

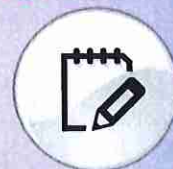
Mai :

- **04** : Atelier participatif : aide à la réparation de vélos, 2P2R, place du village , 10h à 12h (barnum)
- **10** : Pétanque, apéro dînatoire à 19h00 suivi d'un concours à la mûlée
- **18 et 25** : Lavage auto par les jeunes du PAJ, parking de salle des fêtes de 10 à 12h
- **19** : Spectacle conte, organisé par l'APEB, salle évolution
- **20** : Réunion APEB, 20h30, salle marron (MVA)
- **26** : Journée des Jardins, place du village
- **26** : Élections européennes, bureaux de vote : mairie et école élémentaire, de 8h à 18h
- **28** : Permanence Info Energie, Maison de la Vie Associative, de 9h30 à 12h30
- **31** : Pétanque, concours à la mûlée. Jet du but , 21h00

Juin :

- **01** : Lavage auto par les jeunes du PAJ, parking de salle des fêtes de 10 à 12h
- **01** : Atelier participatif : aide à la réparation de vélos, 2P2R, place du village , de 10h à 12h (barnum)
- **09** : Pétanque, Concours Artisans & Commerçants. Doublette 30% Promotion, 14h30
- **14/15/16** : Fête du village, manèges
- **15** : Fête du Judo, remise des grades des judokas, à partir de 17h
- **16** : Chorales , 18h, église de Brax
- **17** : Réunion APEB, 20h30, salle marron (MVA)
- **18** : Spectacle de fin d'année "Théâtre Enfants" organisé par le Foyer Rural, à 19h, Grande Salle des Fêtes
- **19** : Soirée "Guitarria", à partir de 19h, Grande Salle des Fêtes
- **21** : Pétanque, concours à la mûlée. Jet du but à 21h00
- **22** : Fête du Basket, à partir de 15h, Grande Salle des Fêtes
- **23** : Foulée Braxéenne, à partir de 7h30, départ et inscriptions au Stade de Foot
- **25** : Permanence Info Energie, Maison de la Vie Associative, de 9h30 à 12h30
- **28** : Fête de fin d'année des enfants de l'école et de l'ALAE, école

Agenda



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

DES NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES A LA BIBLIOTHÈQUE : plusieurs documents sur les sujets d'actualités pour mieux comprendre les enjeux politiques, économiques et sociaux du monde.

DES ANIMATIONS : Après leur participation à la soirée africaine du FOYER RURAL du 13 avril, nos joyeux conteurs ainsi que les animatrices de la bibliothèque, seront présents à la journée des jardins du 26 mai prochain.



PERMANENCES INFO → ÉNERGIE BRAX

28 MAI ET 25 JUIN BRAX

MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE
2 ROUTE DE LÉGUEVIN
31 490 BRAX

LES MARDIS
29 JANVIER / 26 MARS / 23 AVRIL / 28 MAI / 25 JUIN

Sur rendez-vous :
Inscriptions sur le site Internet
www.infoenergie-toulousemetropole.fr
Ou par tél. au 05 67 69 69 09

Conseils gratuits et indépendants
Conception bioclimatique - Bâtiments basse consommation
Isolation - Chauffage - Énergies renouvelables - Eco-gestes
Réglementations, aides financières, avis sur devis.

www.infoenergie-toulousemetropole.fr

FAIRE AUC toulouse métropole

LAVAGE DES VOITURES

Samedis : 18 - 25 mai - 1 juin

Les jeunes du PAJ lavent votre auto

Intérieur : 10 €

Intérieur/ Extérieur : 15 €

De 10h à 12h à la salle des fêtes

Inscriptions en mairie

Projet d'autofinancement du séjour été jeunesse



Comité des Fêtes cherche de nouveaux Bénévoles !

Suite à la démission du bureau du Comité des Fêtes, la mairie cherche des bénévoles pour reprendre l'activité.

Nous saluons le travail accompli, durant les six dernières années, par l'ancien Bureau. Vous souhaitez rejoindre le Comité des Fêtes, afin d'organiser de nouvelles festivités et animations. **Faites vous connaître en mairie.**

ENVIRONNEMENT

Que faire en présence d'un nid de Frelons asiatiques ?



Depuis son introduction accidentelle en France, le frelon asiatique envahit l'Europe. Outre le danger que représentent ses piqûres pour l'être humain, le frelon asiatique s'attaque aux abeilles pour les dévorer et a certainement un impact sur la biodiversité en tant que prédateur généraliste.

A partir de mars, les premiers nids apparaissent. Évaluer la dangerosité, si le nid n'est menaçant pour personne et très difficile à atteindre, il sera plus raisonnable de ne pas envisager de le faire détruire.

Dans tous les cas et dans la mesure du possible, vérifiez à l'œil nu ou à l'aide de jumelles l'activité du nid.

A partir de décembre le nid se vide de ses occupants, il ne sera pas recolonisé, sa destruction ne présentera aucun intérêt.

S'il est accessible et susceptible d'être dangereux pour les personnes, demander à le faire détruire et surtout ne pas tenter d'intervenir soi-même, ne pas approcher le nid à moins de 10m.

- Si le nid est situé sur le domaine public, contactez la mairie qui procédera à sa destruction,
- Si le nid est situé sur le domaine privé, c'est au propriétaire ou au locataire d'appeler une entreprise privée relevant de l'activité «services de désinfection, dératisation et désinsectisation».

Les chenilles processionnaires

Avec les hivers particulièrement doux que nous avons connus ces dernières années, il y a une recrudescence de chenilles processionnaires du pin sur tout le territoire national.

Comment lutter ?

- Mise en place de pièges à phéromones pour la capture du papillon mâle, efficace au mois de juin, lorsque les papillons sortent du sol pour recommencer un cycle en cime des arbres (ponte).
 - Éco piège : ceinture du tronc pour la capture des chenilles lorsqu'elles descendent de l'arbre.
 - Mise en place de nichoirs à mésanges qui sont de précieuses auxiliaires car elles sont très friandes de chenilles.
 - La lutte physique : coupe et destruction des nids, méthode efficace dans la mesure où les chenilles sont présentes dans le nid au moment de la coupe. Les nids coupés n'abritent pas forcément les chenilles et elles les retissent en suivant.
 - La lutte biologique : traitement des arbres à un certain stade larvaire des chenilles (L2/L3), en septembre/octobre : efficacité faible compte tenu de la hauteur de certains arbres et de l'enchevêtrement des cycles biologiques de la processionnaire consécutif au réchauffement climatique accéléré de ces dernières années.
- Plus radicalement l'abattage des pins, les chenilles sont principalement inféodées au pins maritimes, lorsque la plante hôte est absente, elles n'hésitent pas à coloniser les Cèdres....



Recherche brun/broyat pour le compost Ladugabre



Les responsables du compost collectif Ladugabre, lotissement situé derrière la mairie de Brax, recherchent du brun/broyat pour alimenter leur compost.

Le brun/broyat est une matière sèche végétale broyée à base de branchages, feuilles, etc. Si vous êtes particulier ou professionnel et que vous avez des surplus à donner, nous vous invitons à contacter les référents :

composte.ladugabre.brax@gmail.com
ou au 06 66 74 33 58.

UNE RÉGLEMENTATION A RESPECTER

Jardinage et Bricolage

Les beaux jours sont de retour, si pour certains, cette période estivale rime avec repos, d'autres s'affairent aux travaux de bricolage ou de jardinage.

Entre voisins, restons courtois ! Quelques règles essentielles de bon voisinage sont à respecter pour la tranquillité de tous.

La Préfecture et la mairie ont mis en place des arrêtés afin d'encadrer les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers avec des appareils bruyants, susceptibles d'occasionner une gêne, en raison de leur intensité sonore, tels que perceuse, raboteuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon,...

RAPPEL

Jardinage
Bricolage

Stop au bruit

Les bruits de jardinage et bricolage sont autorisés selon les jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et 14h à 19h

- Le samedi
De 9h à 12h et 15h à 18h

- Les dimanches et jours fériés
De 10h à 12h et 16h à 18h

Merci de respecter ces horaires

L'autocollant Stop Pub, disponible dans votre Brax Infos et à l'accueil de la mairie

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent « inondées » de prospectus, de publicités, ou de journaux d'annonces. Les études menées sur le territoire montrent que ces imprimés non sollicités correspondent en moyenne à 20 kg/hab./an de déchets papier.

Le Stop Pub, un geste simple pour réduire le poids de sa poubelle

Pour ceux qui ne sont pas intéressés par les imprimés non sollicités et qui désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant, mentionnant le refus de recevoir ces publicités. Il permet aux habitants d'afficher sur leur boîte aux lettres leur souhait de ne plus recevoir de publicités non adressées tout en continuant à recevoir la presse des collectivités.

Programme local de réduction des déchets de Toulouse Métropole

Dans le cadre de son nouveau plan d'actions en faveur de la réduction de la production de déchets sur son territoire, Toulouse Métropole met à disposition des habitants un autocollant Stop Pub. L'objectif est que d'ici 2024, 44% des boîtes aux lettres de la métropole soient équipées d'un Stop Pub (fourni par Toulouse Métropole, par un autre organisme ou même fait à la main).

L'engagement de la commune de Brax, relevons ensemble le défi !

Vous avez souvent pensé à en mettre un sur votre boîte aux lettres sans jamais avoir le temps de venir le chercher à l'accueil de la mairie ? C'est l'occasion ! La commune s'engage aux côtés de Toulouse Métropole, en vous proposant l'autocollant Stop Pub directement dans son journal communal.

Astuce : si vous souhaitez continuer à connaître les promotions de vos magasins préférés, il existe des applications mobiles qui vous permettent de sélectionner les enseignes et recevoir les catalogues en version numérique !

Plus d'infos pour réduire le poids de votre poubelle: toulouse-metropole.fr

Réduisons nos déchets !
Collez le «Stop Pub»
sur votre boîte aux lettres



Prime Vélo à Assistance Electrique

Toulouse métropole a adopté par délibération, lors du conseil du 14 février 2019, la mise en place d'une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Cette aide de 200 euros entre dans le cadre du programme d'actions d'amélioration de la qualité de l'Air.

Toulouse Métropole souhaite encourager l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail, et propose une aide de 200 € (sous conditions) aux particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf.

Quel sera le montant de cette aide ?

L'aide financière accordée sera de 200 € par foyer, sous condition que le revenu net fiscal annuel du ménage soit inférieur à 28 800 €/an. En contrepartie, les propriétaires d'un VAE devront graver leur vélo avec le marquage Bicycode et le garder 3 ans.

Comment la demander ?

Un dossier sera prochainement disponible en ligne mais d'ores et déjà vous pouvez faire votre demande par mail auprès de Toulouse Métropole.

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS ÉCOLE RENTRÉE 2019

Inscription écoles - Rentrée 2019 : Inscriptions écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée 2019-2020

Les demandes d'inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire se font en mairie pour les cas suivants:

Première inscription écoles maternelle ou élémentaire
Le passage de la Grande Section au CP
Les nouveaux arrivants

Pour cela une autorisation d'inscription doit être complétée en mairie. Dès validation par la mairie, prendre contact auprès des directrices pour un rendez-vous pour l'inscription définitive.

École Maternelle : Mme Flèche Tel : 05.62.13.06.91 ou par mail à l'adresse suivante : ce.0311739x@ac-toulouse.fr

École Élémentaire : Mme Cecchetti Tel : 05.62.13.06.90 ou par mail à l'adresse suivante : ce.0310355t@ac-toulouse.fr



Rejoignez le groupe de travail pour les jardins partagés à Brax !

Vous aimez jardiner, vous avez des compétences à partager, vous aimez cultiver un lopin de terre

La mairie recherche des volontaires pour constituer un groupe de travail avec des personnes intéressées par ce projet.

Si vous souhaitez apporter votre contribution, merci de vous signaler à l'accueil de la mairie ou par mail à l'adresse : contact@mairie-brax.fr.

Une expérience riche, et une façon de contribuer à la mobilisation citoyenne. Avis aux amateurs !

Rejoignez le groupe de travail !

Ramassage des encombrants :

Ramassage gratuit une fois par mois, sur inscription en mairie: 29 mai, 26 juin, 31 juillet, 28 août, 25 septembre

Bricolage divers :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Déchets verts :

Location de sacs à végétaux en mairie.

Brûlage des végétaux interdits.



Permanences juridique

Conseil gratuit et sans RDV, les samedis entre 10h et 12h :

Prochaines permanences :

Samedi 18 mai et Samedi 15 juin

En salle verte, à la maison de la vie associative. Sollicitez des renseignements sur vos démarches juridiques et administratives, sur les accès aux tribunaux et obtenez des explications sur le fonctionnement de la justice.

Le conciliateur de justice

Permettre le règlement à l'amiable des différends et instaurer un dialogue entre les parties (personnes physiques ou morales). La saisine du conciliateur de justice est gratuite. (Problèmes de voisinage, bornage, droit de passage, mur mitoyen, différends entre propriétaires et locataires, contrats de travail, litiges de la consommation, impayés, ...).

Le conciliateur de justice reçoit le plus souvent à la mairie ou au tribunal d'instance. Renseignez-vous : <https://www.service-public.fr>

Avis aux Braxéens concernant la fermeture des agences EDF en France: en 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualités/agences-edf-fermeture/>

- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

Numéros utiles à Brax

Mairie	05 62 13 06 70
École maternelle	05 62 13 06 91
École élémentaire	05 62 13 06 90
C.L.A.E	05 62 13 06 94
CCAS	05 62 13 06 70
Bibliothèque	05 62 13 06 95
Salle polyvalente	05 62 13 06 98
Stade	05 61 86 76 41
Gare de Brax	05 61 86 54 75

Numéros d'urgence

SAMU	15
Police secours	17
Pompiers	18
Urgences européennes	112
Médecins nuit, WE et jours fériés	3966
Gendarmerie Léguevin	05 61 07 19 50
ERDF - sécurité dépannage	09 726 750 31
GDF - dépannage gaz	0 800 47 33 33
Centre anti-poison	05 61 77 74 47
Hôpital Purpan	05 61 77 22 33
Hôpital Ranguell	05 61 32 25 33
Hôpital la Grave	05 61 77 78 33
Hôpital des enfants	05 34 55 86 33
Allô Enfance maltraitée	119
SAMU SOCIAL (accueil sans abris)	115
Service aux malentendants	114